Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ILLE-ET-VILAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°35-2020-155

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2020

Sommaire

Direction départementale des territoires et de la mer /

35-2020-10-27-003 - Arrêté portant sur la prolongation d'utilisation des dépendances du domaine public maritime sur la commune de Cancale au lieu dit Port Mer (2 pages) Page 3

Préfecture Ille-et-Vilaine / Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté

35-2020-10-29-003 - arrêté du 29 octobre 2020 établissant les listes électorales pour le scrutin départemental de l'élection 2021 au CSFPT (12 pages) Page 6

35-2020-10-29-002 - Arrêté interpréfectoral portant du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Le Pertre-Saint-Cyr-le-Gravelais en syndicat des eaux et assainissement de Le Pertre-Saint-Cyr-le-Gravelais (4 pages) Page 19

Direction départementale des territoires et de la mer

35-2020-10-27-003

Arrêté portant sur la prolongation d'utilisation des dépendances du domaine public maritime sur la commune de Cancale au lieu dit Port Mer

PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer

ARRÊTÉ
portant sur la prolongation d'utilisation des dépendances du domaine public maritime sur la commune de Cancale au lieu-dit Port Mer

La préfète de la région Bretagne
préfète d'Ille-et-Vilaine

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L2124-2 et L2124-3,

Vu le code du domaine de l'État, notamment l'article R 53,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L312-6,

Vu le décret n°2004-308 du 29 mars 2004 relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 juillet 1995 approuvant la concession d'endigage et d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en vue de la construction d'une base nautique,

Considérant que, par délibération, la commune de Cancale a demandé, le 21 septembre 2020, une prorogation de l'arrêté du 11 juillet 1995 susvisé, arrivé à échéance le 10 juillet 2020 et s'est engagée à déposer les dossiers complets de renouvellement ;

Considérant les délais nécessaires d'une part à la constitution des dossiers réglementaires de demande de renouvellement et d'autre part à l'instruction des demandes ;

Considérant que la situation sanitaire n'a pas permis la réalisation de ces démarches en temps voulu ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE :

Article 1er : La concession d'endigage, accordée par arrêté du 11 juillet 1995 à la commune de Cancale pour la réalisation d'une base nautique sur la plage de Port Mer sur le territoire de cette même commune, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté du 11 juillet 1995 susvisé sont sans changement.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte - 35044 RENNES Cedex, ou dématérialisée par l'application Télérecours citoyen accessible par le site https://www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saint-Malo, le Maire de Cancale et le directeur départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rennes, le 27 OCT. 2020

Pour la préfète et par délégation
Le secrétaire général

Ludovic GUILLAUME

Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2020-10-29-003

arrêté du 29 octobre 2020 établissant les listes électorales pour le scrutin départemental de l’élection 2021 au CSFPT

PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ
n° 35-2020-10-29-003 du 29 OCT. 2020
établissant les listes électorales pour le scrutin départemental de l'élection 2021
au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE,
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié relatif au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et- Miquelon ;

VU l'arrêté du 30 septembre 2020 fixant la date et les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste électorale du collège des maires des communes de moins de 20.000 habitants et la liste électorale du collège des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de moins de 20 000 habitants sont établies et figurent en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et en sous-préfecture avant le 9 novembre 2020.

Rennes, le 29 OCT. 2020

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général

Ludovic GUILLAUME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site https://www.telerecours.fr. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai du recours contentieux, un recours gracieux auprès de mes services. Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la notification de ma réponse ou de la décision implicite de rejet née, à l'expiration d'un délai de deux mois, du silence gardé sur ce recours gracieux.

DCTC - BCLI
Tél : 08 21 80 30 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe à l'arrêté
N° 35-2020-10-29-003 du 29 octobre 2020
fixant la liste des électeurs
du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

1er collège :Maires des communes ayant une population inférieure ou égale à 20 000 habitants de l'ensemble des communes d'Ille-et-Vilaine (330 électeurs).

COMMUNE	CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	Population totale
ACIGNE	Monsieur	DEHAESE	Olivier	6 899
AMANLIS	Monsieur	GODET	Loïc	1 754
ANDOUILLE-NEUVILLE	Monsieur	ELORÉ	Emmanuel	898
ARBRISSEL	Monsieur	BARDY	Thomas	318
ARGENTRE DU PLESSIS	Monsieur	BEVIÈRE	Jean-Noël	4 521
AUBIGNE	Monsieur	MOYSAN	Youri	476
AVAILLES-SUR-SEICHE	Madame	CARRE	Elisabeth	702
BAGUER-MORVAN	Monsieur	BOURDAIS	Olivier	1 738
BAGUER-PICAN	Madame	DUGUEPEROUX	Sylvie	1 694
BAIN-DE-BRETAGNE	Monsieur	BODIN	Dominique	7 496
BAINS-SUR-OUST	Monsieur	BARRE	Daniel	3 609
BAIS	Madame	CLOUET	Nathalie	2 451
BALAZE	Monsieur	DOUABIN	Stéphane	2 276
BAULON	Monsieur	VERON	Christophe	2 224
BAUSSAINE (LA)	Monsieur	LOISEL	Jérémy	677
BAZOUGE-DU-DESERT (LA)	Monsieur	BOIVENT	Joseph	1 109
BAZOUGES-LA-PEROUSE	Monsieur	HERVE	Pascal	1 833
BEAUCE	Monsieur	IDLAS	Stéphane	1 394
BECHEREL	Madame	PARMENTIER	Mélina	680
BEDEE	Monsieur	THEBAULT	Joseph	4 379
BETTON	Madame	BESSERVE	Laurence	12 027

DCTC/DCL1
Tél : 0821 80 30 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

BILLE	Monsieur	BALLUAIS	Daniel	1 066
BLERUAIS	Madame	LECOMTE	Maryse	113
BOISGERVILLY	Monsieur	PIEDVACHE	Bernard	1 697
BOISTRUDAN	Madame	RENAULT	Anne	724
BONNEMAIN	Monsieur	PIOT	Marcel	1 586
BOSSE-DE-BRETAGNE (LA)	Monsieur	HAMON	Jean-Charles	658
BOUEXIERE (LA)	Monsieur	PIQUET	Stéphane	4 559
BOURG-DES-COMPTES	Monsieur	LEPRETRE	Christian	3 332
BOURGBARRE	Monsieur	MORVAN	Franck	4 188
BOUSSAC (LA)	Madame	FAUVEL	Christine	1 204
BOVEL	Monsieur	MERCIER	José	615
BREAL-SOUS-MONTFORT	Monsieur	ETHORE	Bernard	6 210
BREAL-SOUS-VITRE	Madame	CARTRON	Pascale	655
BRECE	Monsieur	CHEVANCE	Christophe	2 149
BRETEIL	Madame	OZOUX	Isabelle	3 660
BRIE	Monsieur	PELLETIER	Bruno	966
BRIELLES	Madame	DELAHAYE	Elisabeth	717
BROUALAN	Monsieur	DAVY	André	382
BRUC-SUR-AFF	Monsieur	ESLAN	Philippe	885
BRULAIS (LES)	Monsieur	RAFFEGEAU	Hugues	557
BRUZ	Monsieur	SALMON	Philippe	18 734
CANCALE	Monsieur	MAHIEU	Pierre-Yves	5 211
CARDROC	Madame	CAKAIN	Marie-Thérèse	583
CESSON SEVIGNE	Monsieur	SAVIGNAC	Jean-Pierre	18 070
CHAMPEAUX	Madame	BELLOIR	Fabienne	520
CHANTELOUP	Monsieur	MINIER	Vincent	1 858
CHANTEPIE	Monsieur	DREUSLIN	Gilles	10 653
CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS (LA)	Monsieur	VIART	Benoît	834
CHAPELLE-BOUEXIC (LA)	Monsieur	MORAZIN	Roger	1 502
CHAPELLE-CHAUSSEE (LA)	Monsieur	PINAULT	Pascal	1 286
CHAPELLE-DE-BRAIN (LA)	Monsieur	MORISOT	Yohann	992
CHAPELLE-DES FOUGERETZ (LA)	Madame	LE FLOCH	Anne	4 869
CHAPELLE-DU-LOU DU LAC (LA)	Monsieur	HERVIOU	Patrick	1 022
CHAPELLE-ERBREE (LA)	Monsieur	TRAVERS	Joël	715

CHAPELLE-JANSON (LA)	Monsieur	FORET	Alain	1 477
CHAPELLE-SAINT-AUBERT (LA)	Monsieur	GALLE	Christian	446
CHAPELLE-THOUARAULT (LA)	Madame	ARMAND	Régine	2 203
CHARTRES-DE-BRETAGNE	Monsieur	BONNIN	Philippe	7 926
CHASNE-SUR-ILLET	Monsieur	MICHOT	Benoît	1 564
CHATEAUBOURG	Monsieur	REGNIER	Teddy	7 210
CHATEAUGIRON	Monsieur	RENAULT	Yves	10 219
CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE	Monsieur	MASSERON	Joël	1 752
CHATELLIER (LE)	Monsieur	SOURDIN	Pierre	433
CHATILLON-EN-VENDELAIS	Monsieur	DUVEL	Jean-Luc	1 714
CHAUVIGNE	Monsieur	RAULT	Henri	865
CHAVAGNE	Monsieur	BOUILLON	René	4 093
CHELUN	Monsieur	SORIEUX	Christian	360
CHERRUEIX	Monsieur	BOURGEAUX	Jean-Luc	1 129
CHEVAIGNE	Madame	VINCENT	Sandrine	2 332
CINTRE	Monsieur	RUELLO	Jacques	2 320
CLAYES	Monsieur	SICOT	Philippe	917
COESMES	Monsieur	GALLARD	Luc	1 508
COMBLESSAC	Monsieur	RICAUD	Christophe	700
COMBOURG	Monsieur	LE BESCO	Joël	6 075
COMBOURTILLE	Monsieur	BOUVET	Roland	619
CORNILLE	Monsieur	BOUTHEMY	André	998
CORPS-NUDS	Monsieur	PRIGENT	Alain	3 352
COUYERE (LA)	Madame	SOLLIER	Jacqueline	491
CREVIN	Monsieur	GENDROT	Daniel	2 867
CROUAIS (LE)	Monsieur	CHICOINE	Daniel	581
CUGUEN	Madame	GUERCHE	Sandrine	849
DINARD	Monsieur	SALMON	Arnaud	10 572
DINGE		A élire		1 660
DOL-DE-BRETAGNE	Monsieur	RAPINEL	Denis	5 958
DOMAGNE	Monsieur	RENOU	Bernard	2 347
DOMALAIN	Monsieur	OLIVIER	Christian	2 056
DOMINELAIS (LA)	Monsieur	BERTON	Jean-Eric	1 403
DOMLOUP	Monsieur	LECHÂBLE	Jacky	3 586

DCTC/DCL1
Tél : 0821 80 30 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

DOURDAIN	Madame	COURTIGNE	Isabelle	1 170
DROUGES	Madame	MARSOLLIER	Patricia	533
EANCE	Monsieur	SOULAS	Raymond	412
EPINIAC	Madame	RAMÉ-PRUNAUX	Sylvie	1 450
ERBREE	Monsieur	ERRARD	Michel	1 754
ERCE-EN-LAMEE	Madame	BERTIN	Isabelle	1 511
ERCE-PRES-LIFFRE	Monsieur	CHEVESTRIER	Bertrand	1 840
ESSE	Monsieur	GESLIN	Joseph	1 118
ETRELLES	Madame	MORICE	Marie-Christine	2 601
FEINS	Monsieur	FOUGLÉ	Alain	996
FERRE (LE)	Monsieur	PAUTREL	Louis	695
FLEURIGNE	Madame	POMMEREUL	Monique	1 000
FORGES-LA FORET	Monsieur	BOULET	Yves	271
FRESNAIS (LA)	Monsieur	POUSSIN	Eric	2 594
GAEL	Monsieur	LEVREL	Denis	1 659
GAHARD	Madame	LAVASTRE	Isabelle	1 490
GENNES-SUR-SEICHE	Monsieur	BEGUIN	Henri	971
GEVEZE	Monsieur	ROUAULT	Jean-Claude	5 403
GOSNE	Monsieur	DUPIRE	Jean	2 027
GOUESNIERE (LA)	Monsieur	HAMEL	Joël	1 931
GOVEN	Monsieur	SAULNIER	Norbert	4 459
GRAND-FOUGERAY	Madame	DREAN	Nadine	2 483
GUERCHE-DE-BRETAGNE (LA)	Madame	GUIHENEUX	Elisabeth	4 390
GUICHEN	Monsieur	DELAMARRE	Dominique	8 766
GUIGNEN	Madame	LEFEUVRE	Evelyne	3 972
GUIPEL	Madame	JOUCAN	Isabelle	1 734
GUIPRY MESSAC	Monsieur	BEAUJOUAN	Thierry	7 110
HEDE-BAZOUGES	Monsieur	BENIS	Jean-Christophe	2 300
HERMITAGE (L')	Monsieur	CHOUAN	André	4 517
HIREL	Monsieur	HARDOUIN	Michel	1 428
IFFENDIC	Monsieur	MARTINS	Christophe	4 561
IFFS (LES)	Monsieur	JULLIEN	Jean-Yves	284
IRODOUER	Monsieur	LE BOUQUIN	Mickaël	2 289
JANZE	Monsieur	PARIS	Hubert	8 434

DCTC/DCL1
Tél : 0821 80 30 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

JAVENE	Monsieur	DELAUNAY	Bernard	2 136
LAIGNELET	Monsieur	PHILIPOT	André	1 190
LAILLE	Madame	LOUAPRE	Françoise	5 169
LALLEU	Monsieur	LASSALLE	Thierry	578
LANDAVRAN	Madame	RESONET	Danielle	713
LANDEAN	Monsieur	ESNAULT	Franck	1 225
LANDUJAN	Monsieur	HENRY	Serge	965
LANGAN	Monsieur	YVANOFF	Daniel	998
LANGON	Monsieur	COLLEAUX	Jean-Yves	1 447
LANGOUET	Monsieur	DUBOIS	Jean-Luc	603
LANRIGAN	Monsieur	DELABROISE	Sébastien	152
LASSY	Monsieur	LE CHENECHAL	Didier	1 740
LECOUSSE	Madame	PERRIN	Anne	3 336
LIEURON	Madame	PREVERT	Rose Line	800
LIFFRE	Monsieur	BEGUE	Guillaume	7 748
LILLEMER	Monsieur	JULLIEN	David	368
LIVRE-SUR-CHANGEON	Monsieur	FRAUD	Emmanuel	1 741
LOHEAC	Monsieur	BERTIN	Patrick	664
LONGAULNAY	Monsieur	BUISSET	David	626
LOROUX (LE)	Monsieur	BRARD	Jean-Claude	668
LOURMAIS	Monsieur	BORDIN	François	328
LOUTEHEL	Monsieur	GUERRO	Pascal	263
LOUVIGNE-DE-BAIS	Monsieur	PIGEON	Thierry	1 934
LOUVIGNE-DU-DESERT	Monsieur	OGER	Jean-Pierre	3 431
LUITRE-DOMPIERRE	Monsieur	BALLUAIS	Michel	1 881
MAEN ROCH	Monsieur	JANVIER	Thomas	4 944
MARCILLE-RAOUL	Monsieur	BOULMER	Jean-Claude	777
MARCILLE-ROBERT	Monsieur	DIVAY	Laurent	980
MARPIRE	Madame	MOUSSU	Thérèse	1 070
MARTIGNE-FERCHAUD	Monsieur	HENRY	Patrick	2 668
MAXENT	Monsieur	PRIOUL	Ange	1 483
MECE	Monsieur	DELAUNAY	Jean-Luc	620
MEDREAC	Monsieur	COLLET	Serge	1 875
MEILLAC	Monsieur	DUMAS	Georges	1 877

DCTC/DCL1
Tél : 0821 80 30 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

MELESSE	Monsieur	JAOUEN	Claude	6 676
MELLE	Monsieur	POSTE	Olivier	662
MERNEL	Monsieur	INIZAN	Jean-Yves	1 050
MESNIL-ROC'H	Madame	BROSSELLIER	Christelle	4 377
MEZIERE (LA)	Monsieur	GORIAUX	Pascal	5 014
MEZIERES-SUR-COUESNON	Monsieur	BARBETTE	Olivier	1 784
MINIAC-MORVAN	Monsieur	COMPAIN	Olivier	3 982
MINIAC-SOUS-BECHEREL	Monsieur	MONNIER	Daniel	790
MINIHIC-SUR-RANCE (LE)	Madame	SARDIN	Sylvie	1 482
MONDEVERT	Monsieur	STEPHAN	Christian	840
MONT-DOL	Madame	SOLIER	Marie-Elisabeth	1 131
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	Monsieur	JALU	Serge	6 082
MONTAUTOUR	Monsieur	MONGODIN	Thierry	270
MONTERFIL	Monsieur	DUAULT	Michel	1 355
MONTFORT SUR MEU	Monsieur	DANILO	Fabrice	6 823
MONTGERMONT	Monsieur	PRIZE	Laurent	3 425
MONTHAULT	Monsieur	BUFFET	Roger	273
MONTREUIL-DES-LANDES	Madame	BERHAULT	Marie-Louise	243
MONTREUIL-LE-GAST	Monsieur	HENRY	Lionel	1 979
MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	Monsieur	MENAGER	Louis	1 047
MONTREUIL-SUR-ILLE	Monsieur	TAILLARD	Yvon	2 418
MORDELLES	Monsieur	LE BIHAN	Thierry	7 502
MOUAZE	Monsieur	BOUGEOT	Frédéric	1 604
MOULINS	Monsieur	MELOT	Pierre	740
MOUSSE	Monsieur	GERARD	Gilbert	345
MOUTIERS	Monsieur	COLAS	Yves	945
MUEL	Monsieur	CHENAIS	Patrick	903
NOE-BLANCHE (LA)	Monsieur	MARTIN	Frédéric	1 011
NOUAYE (LA)	Madame	BONDON	Fabienne	362
NOUVOITOU	Monsieur	LEGAGNEUR	Jean-Marc	3 156
NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE	Monsieur	GUERET	Sébastien	7 044
NOYAL-SOUS-BAZOUGES	Monsieur	MALLET	Bertrand	393
NOYAL-SUR-VILAINE	Madame	MURET-BAUDOIN	Marielle	6 154
ORGERES	Monsieur	COCHAUD	Yannick	4 843

PACE	Monsieur	DEPOUEZ	Hervé	12 036
PAIMPONT	Monsieur	LEFEUVRE	Alain	1 749
PANCE	Monsieur	PILARD	Jean-François	1 201
PARCE	Monsieur	LEGENDRE	Laurent	652
PARIGNE	Monsieur	GUILLARD	Hervé	1 377
PARTHENAY-DE-BRETAGNE	Monsieur	BETTAL	Khalil	1 760
PERTRE (LE)	Monsieur	VEILLE	Jean-Luc	1 419
PETIT-FOUGERAY (LE)	Monsieur	BRULLE	Christophe	914
PIPRIAC	Monsieur	PICHOT	Franck	3 800
PIRE-CHANCE	Monsieur	DENIEUL	Dominique	2 964
PLECHATEL	Monsieur	BOURASSEAU	Eric	2 841
PLEINE-FOUGERES	Monsieur	THEBAULT	Louis	2 014
PLELAN-LE-GRAND	Madame	DOUTE-BOUTON	Murielle	4 022
PLERGUER	Monsieur	BEAUDOIN	Jean-Luc	2 771
PLESDER	Madame	SIMON-GLORY	Evelyne	806
PLEUGUENEUC	Monsieur	REGEARD	Loïc	1 928
PLEUMELEUC	Madame	PATRU	Anne-Sophie	3 375
PLEURTUIT	Madame	BEZIER	Sophie	6 929
POCE-LES-BOIS	Monsieur	MARTIN	Frédéric	1 344
POILLEY	Monsieur	DEMAZEL	Noël	382
POLIGNE	Monsieur	RINFRAY	Guy	1 232
PONT-PEAN	Monsieur	DEMOLDER	Michel	4 592
PORTES-DU-COGLAIS	Monsieur	DE GOUVION SAINT-CYR	Aymar	2 438
PRINCE	Madame	MAREC	Nelly	385
QUEBRIAC	Madame	GAMBLIN	Marie-Madeleine	1 616
QUEDILLAC	Monsieur	LORAND	Hubert	1 207
RANNEE	Monsieur	FERRE	Guy	1 141
REDON	Monsieur	DUCHENE	Pascal	9 810
RENAC	Monsieur	BAUDY	Patrick	1 034
RETIERS	Monsieur	RESTIF	Thierry	4 451
RHEU (LE)	Monsieur	BOULOUX	Mickaël	9 027
RICHARDAIS (LA)	Monsieur	CONTIN	Pierre	2 375
RIMOU	Madame	LOHIER WEISSER	Fernande	340

DCTC/DCL1
Tél : 0821 80 30 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

RIVES-DU-COUESNON	Monsieur	LEBOUVIER	David	2 911
ROMAGNE	Madame	PARLOT	Cécile	2 457
ROMAZY	Monsieur	BESNARD	Patrick	257
ROMILLE	Monsieur	DAUCE	Henri	3 977
ROZ-LANDRIEUX	Monsieur	MAINSARD	François	1 367
ROZ-SUR-COUESNON	Monsieur	FAMBON	Christophe	1 015
SAINS	Monsieur	BATHELLIER	Nicolas	490
SAINT-ARMEL	Madame	MADIOT	Morgane	2 016
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	Monsieur	RICHARD	Jacques	3 878
SAINT-AUBIN-DES-LANDES	Monsieur	FESSELIER	Christophe	971
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	Monsieur	BEGASSE	Jérôme	3 998
SAINT-BENOIT-DES-ONDES	Madame	LETANOUX	Bernadette	1 023
SAINT-BRIAC-SUR-MER	Monsieur	DENBY WILKES	Vincent	2 132
SAINT-BRIEUC-DES-IFFS	Monsieur	COUET	Rémi	349
SAINT-BROLADRE	Monsieur	GOBICHON	Jean-François	1 154
SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS	Madame	GARAVAGLIA	Michelle	227
SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS	Monsieur	GUERIN	Yves	579
SAINT-COULOMB	Monsieur	FREDOU	Jean-Michel	2 791
SAINT-DIDIER	Monsieur	JOUAULT	Joseph	2 079
SAINT-DOMINEUC	Monsieur	SOHIER	Benoît	2 581
SAINT-ERBLON	Monsieur	POLLET	Matthieu	3 147
SAINT-GANTON	Madame	COTTAIS	Fabienne	434
SAINT-GEORGES DE REINTEMBAULT	Madame	BOUCHER	Marie-Claire	1 523
SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE	Monsieur	HERY	Jean-Pierre	374
SAINT-GERMAIN-DU-PINEL	Monsieur	GESLIN	Erick	930
SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	Monsieur	ROGER	Amand	2 081
SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE	Monsieur	LEGENDRE	Bertrand	939
SAINT-GILLES	Monsieur	THEBAULT	Philippe	5 066
SAINT-GONDRAN	Monsieur	LARIVIERE-GILLET	Yannick	548
SAINT-GONLAY	Monsieur	BOISGERAULT	Loic	359
SAINT-GREGOIRE	Monsieur	BRETEAU	Pierre	10 007
SAINT-GUINOUX	Monsieur	SIMON	Pascal	1 234
SAINT-HILAIRE-DES-LANDES	Monsieur	HAMARD	Claude	1 059
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	Madame	DUCAMIN	Marie	13 239

DCTC/DCL1
Tél : 0821 80 30 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

SAINT-JEAN-SUR-VILAINE	Monsieur	FAUVEL	Marc	1 298
SAINT-JOUAN-DES-GUERETS	Madame	FERRET	Marie-France	2 715
SAINT-JUST	Monsieur	MAHE	Daniel	1 091
SAINT-LEGER-DES-PRES	Monsieur	BERNARD	Olivier	273
SAINT-LUNAIRE	Monsieur	PENHOUET	Michel	2 439
SAINT-M'HERVE	Madame	BRUN	Elisabeth	1 395
SAINT-MALO-DE-PHILY	Madame	BRAULT	Marie-Claire	1 103
SAINT-MALON-SUR-MEL	Monsieur	LE MÉTAYER	Gilles	588
SAINT-MARC-LE-BLANC	Monsieur	GAIGNE	Olivier	1 713
SAINT-MARCAN	Monsieur	LEPORT	Louis	457
SAINT-MAUGAN	Monsieur	BONNIN	Etienne	555
SAINT-MEDARD-SUR-ILLE	Monsieur	BOURNONVILLE	Noël	1 309
SAINT-MEEN-LE-GRAND	Monsieur	GUITTON	Pierre	4 808
SAINT-MELOIR-DES-ONDES	Monsieur	DE LA PORTBARRE	Dominique	4 188
SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE	Monsieur	BOHANNE	Jean-François	1 168
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	Monsieur	THOMAS	Pierre	1 318
SAINT-PERAN	Madame	GOVEN	Isabelle	418
SAINT-PÈRE MARC POULET	Monsieur	RICHEUX	Jean-Francis	2 452
SAINT-PERN	Madame	FRENOY	Marie-Hélène	1 051
SAINT-REMY-DU-PLAIN	Monsieur	PRIOUL	Dominique	841
SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES	Monsieur	HARDY	Jean-Pierre	1 537
SAINT-SEGLIN	Madame	MONVOISIN	Marie	572
SAINT-SENOUX	Madame	LECLERC	Antinéa	1 888
SAINT-SULIAC	Monsieur	BIANCO	Pascal	936
SAINT-SULPICE-DES-LANDES	Monsieur	LEGENDRE	Serge	818
SAINT-SULPICE-LA-FORET	Monsieur	HUAUMÉ	Yann	1 370
SAINT-SYMPHORIEN	Monsieur	DESMIDT	Yves	664
SAINT-THUAL	Monsieur	COMMEUREUC	Loïc	935
SAINT-THURIAL	Monsieur	MOIZAN	David	2 127
SAINT-UNIAC	Madame	PASSILLY	Karine	542
SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE	Monsieur	GAUDICHON	Jean-Michel	1 032
SAINTE-COLOMBE	Madame	MALNOE	Nelly	357
SAINTE-MARIE	Madame	BOUSSEKEY	Françoise	2 313
SAULNIERES	Monsieur	LE GUEHENNEC	Laurent	783

SEL-DE-BRETAGNE (LE)	Monsieur	MORIN	Stéphane	1 124
SELLE-EN-LUITRE (LA)	Monsieur	CHOPIN	Denis	629
SELLE-GUERCHAISE (LA)	Monsieur	LE SQUER	Ludovic	161
SENS-DE-BRETAGNE	Monsieur	LOUAPRE	Bernard	2 594
SERVON-SUR-VILAINE	Monsieur	MORIN	Melaine	3 761
SIXT-SUR-AFF	Monsieur	RIAUD	René	2 173
SOUGEAL	Monsieur	CHAPDELAINE	Rémi	581
TAILLIS	Monsieur	SAUVAGE	Michel	1 027
TALENSAC	Monsieur	BOHUON	Armand	2 542
TEILLAY	Monsieur	MELLET	Yvon	1 073
THEIL-DE-BRETAGNE (LE)	Monsieur	CLEMENT	Benoît	1 767
THORIGNE-FOUILLARD	Monsieur	LEFEUVRE	Gaël	8 673
THOURIE	Monsieur	BORDIER	Daniel	820
TIERCENT (LE)	Monsieur	HUBERT	Christian	177
TINTENIAC	Monsieur	TOCZE	Christian	3 809
TORCE	Monsieur	FOUET	Yannick	1 212
TRANS LA FORÊT	Madame	LEJANVRE	Jeannine	587
TREFFENDEL	Madame	KERGUELEN	Françoise	1 281
TREMEHEUC	Monsieur	SORAIS	Pierre	355
TRESBOEUF	Madame	ROUX	Laurence	1 275
TREVERIEN	Monsieur	MELCION	Vincent	907
TRIMER	Monsieur	BAOT	Christophe	214
TRONCHET (LE)	Monsieur	BRIAND	Pascal	1 169
VAL-COUESNON	Monsieur	HOUDUS	Emmanuel	4 285
VAL-D'IZE	Monsieur	DELVA	Bruno	2 648
VAL-D'ANAST	Monsieur	REBOUX	Pierre-Yves	4 057
VERGEAL	Monsieur	URIEN	Samuel	828
VERGER (LE)	Madame	GALIC	Sylvie	1 469
VERN-SUR-SEICHE	Monsieur	LABBE	Stéphane	8 106
VEZIN-LE-COQUET	Monsieur	HOUSSIN	René-François	5 829
VIEUX-VIEL	Monsieur	DUFEU	Gérard	317
VIEUX-VY-SUR-COUESNON	Monsieur	DEWASMES	Pascal	1 222
VIGNOC	Monsieur	HOUITTE	Daniel	1 934
VILLAMEE	Madame	CHEREL	Laurence	319

DCTC/DCL1
Tél : 0821 80 30 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

VILLE-ES-NONAIS (LA)	Monsieur	CORNEE	Jean-Malo	1 236
VISSEICHE	Monsieur	GATEL	Bruno	840
VITRE	Madame	LE CALLENNEC	Isabelle	18 576
VIVIER-SUR-MER (LE)	Madame	CERVEAU	Carole	1 049

2 ème collège : Présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'Ille-et-Vilaine ayant une population inférieure ou égale à 20 000 habitants (1 électeur).

Communauté de communes « BROCÉLIANDE »

EPCI à FP	CIVILITE	NOM DU PRESIDENT	PRENOM	POPULATION TOTALE
Communauté de communes « BROCÉLIANDE »	Monsieur	ETHORÉ	Bernard	18 645

Vu pour être annexé à l'arrêté

n°35-2020-10-29-003 du 29 octobre 2020

fixant la liste des électeurs du Comité Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Ludovic GUILLAUME

DCTC/DCL1
Tél : 0821 80 30 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2020-10-29-002

Arrêté interpréfectoral portant du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Le Pertre-Saint-Cyr-le-Gravelais en syndicat des eaux et assainissement de Le Pertre-Saint-Cyr-le-Gravelais

PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL
N° 35-2020-10-29-002 du 29 octobre 2020
portant transformation
du syndicat intercommunal d' alimentation en eau potable et d'assainissement de Le Pertre-Saint-Cyr-le-Gravelais
en syndicat des eaux et d'assainissement de Le Pertre-Saint-Cyr-le-Gravelais

Transformation en syndicat mixte du syndicat intercommunal
suite à l'adhésion des:
-communauté d'agglomération VITRE COMMUNAUTE, en représentation-substitution de la commune du Pertre.
-communauté d'agglomération LAVAL AGGLOMERATION, en représentation-substitution de la commune de Saint-Cyr-le-Gravelais

La préfète de la région Bretagne
préfète d'Ille-et-Vilaine

Le préfet de la Mayenne

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L. 5721-1, L. 5721-2 et L. 5211-20;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 16 mai 1960 et 1er juin 1960 portant constitution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Le Pertre-Saint-Cyr-le-Gravelais, modifié ;

Vu le transfert de la compétence Eau aux communautés d'agglomération VITRE COMMUNAUTE et LAVAL AGGLOMERATION au 1er janvier 2020;

Vu la délibération du 10 mars 2020 du comité syndical des eaux et d'assainissement de Le Pertre-Saint-Cyr-le-Gravelais, relative à la modification des statuts du syndicat (transformation en syndicat mixte, dans le cadre de la prise de la compétence eau par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre) ;

Vu les délibérations favorables des membres se prononçant sur la modification de statuts envisagée :

Laval Agglomération	31 août 2020
Vitré Communauté	16 juillet 2020

Considérant que les conditions de majorité prévues par l'article L. 5211-20 du CGCT sont réunies ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'arrêté interpréfectoral du 16 mai 1960 et 1er juin 1960 portant constitution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Le Pertre-Saint-Cyr-le-Gravelais, modifié sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

Tél : 0 821 80 30 35
www.ille-et-vilaine.gouv.fr
3 avenue de la Préfecture, 35026 Rennes Cedex 9

« Article 1 : Composition et dénomination du syndicat

Le syndicat mixte dénommé : « Syndicat d'eau et d'assainissement de LE PERTRE / SAINT CYR LE GRAVELAIS » est composé de
Vitré Communauté en représentation-substitution de la commune de Le Pertre
et de
Laval Agglomération en représentation-substitution de la commune de Saint-Cyr-le-Gravelais.

Article 2 : Durée et siège du Syndicat
La durée du Syndicat est illimitée. Le siège du Syndicat est fixé à la mairie du Pertre

Article 3 : Objet du Syndicat
Le syndicat a pour objet la gestion et l'exploitation des installations liées d'une part à la production et à la distribution de l'eau potable, et d'autre part à l'assainissement collectif des eaux usées des communes de LE PERTRE et SAINT CYR LE GRAVELAIS.

Par délibération du 12 décembre 2019, le SIAEP de Le Pertre / Saint Cyr Le Gravelais a transféré la compétence optionnelle de distribution d'eau potable au SYMEVAL.

Article 4: Composition du comité Syndical
En application de l'article L. 5214-21 du CGCT, chacun des membres est représenté au sein du comité syndical à raison de 4 délégués titulaires et 1 suppléant.

Article 5 : Bureau
Le bureau syndical est composé en application de l'article L. 5211-10 du CGCT

Article 6 : Receveur
Les fonctions de receveur du Syndicat sont exercées par le trésorier de Vitré.

Article 7 : Ressources
Les ressources du Syndicat sont :
- les redevances liées à l'exploitation du réseau d'eau potable et d'assainissement
- les participations financières demandées au titre des travaux
- le revenu des biens meubles et immeubles du Syndicat
- les contributions des membres
- les subventions publiques
- le produit des dons et legs »

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, le Président du syndicat d'eau et d'assainissement de LE PERTRE / SAINT CYR LE GRAVELAIS, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres, le Directeur Régional des Finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 29 OCT. 2020

Pour la préfète d'Ille et Vilaine et par délégation,
le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME

Pour le préfet de la Mayenne et par délégation,
le Secrétaire Général

Richard MIR

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site http://www.telerecours.fr. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai du recours contentieux, un recours gracieux auprès de mes services. Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la notification de ma réponse ou de la décision implicite de rejet née, à l'expiration d'un délai de deux mois, du silence gardé sur ce recours gracieux.

PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE
à l'arrêté n° 35-2020-10-29-002 du 29 octobre 2020
portant transformation
du syndicat intercommunal d' alimentation en eau potable et d'assainissement de Le Pertre-Saint-Cyr-le-Gravelais
en syndicat des eaux et d'assainissement de Le Pertre-Saint-Cyr-le-Gravelais

transformation en syndicat mixte du syndicat intercommunal
suite à l'adhésion des:

-communauté d'agglomération VITRE COMMUNAUTE, en représentation-substitution de la commune du Pertre.
-communauté d'agglomération LAVAL AGGLOMERATION, en représentation-substitution de la commune de Saint-Cyr-le-Gravelais

STATUTS
du syndicat des eaux et d'assainissement de Le Pertre-Saint-Cyr-le-Gravelais

« Article 1 : Composition et dénomination du syndicat

Le syndicat mixte dénommé : « Syndicat d'eau et d'assainissement de LE PERTRE / SAINT CYR LE GRAVELAIS » est composé de
Vitré Communauté en représentation-substitution de la commune de Le Pertre
et de
Laval Agglomération en représentation-substitution de la commune de Saint-Cyr-le-Gravelais.

Article 2 : Durée et siège du Syndicat
La durée du Syndicat est illimitée. Le siège du Syndicat est fixé à la mairie du Pertre

Article 3 : Objet du Syndicat
Le syndicat a pour objet la gestion et l'exploitation des installations liées d'une part à la production et à la distribution de l'eau potable, et d'autre part à l'assainissement collectif des eaux usées des communes de LE PERTRE et SAINT CYR LE GRAVELAIS.

Par délibération du 12 décembre 2019, le SIAEP de Le Pertre / Saint Cyr Le Gravelais a transféré la compétence optionnelle de distribution d'eau potable au SYMEVAL.

Article 4: Composition du comité Syndical
En application de l'article L. 5214-21 du CGCT, chacun des membres est représenté au sein du comité syndical à raison de 4 délégués titulaires et 1 suppléant.

Article 5 : Bureau
Le bureau syndical est composé en application de l'article L. 5211-10 du CGCT

Article 6 : Receveur
Les fonctions de receveur du Syndicat sont exercées par le trésorier de Vitré.

Article 7 : Ressources
Les ressources du Syndicat sont :
- les redevances liées à l'exploitation du réseau d'eau potable et d'assainissement
- les participations financières demandées au titre des travaux
- le revenu des biens meubles et immeubles du Syndicat
- les contributions des membres
- les subventions publiques
- le produit des dons et legs

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 35-2020-10-29-002
du 29 OCT. 2020
portant transformation
du syndicat intercommunal d' alimentation en eau potable et d'assainissement
de Le Pertre-Saint-Cyr-le-Gravelais
en syndicat des eaux et d'assainissement de Le Pertre-Saint-Cyr le-Gravelais

Fait à Rennes, le 29 OCT. 2020

Pour la préfète d'Ille et Vilaine et par délégation,
le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME

Pour le préfet de la Mayenne et par délégation,
le Secrétaire Général

Richard MIR